

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 88440080.5

51 Int. Cl.⁵: **C14B 15/12 , A41H 41/00**

22 Date de dépôt: 03.10.88

43 Date de publication de la demande:
11.04.90 Bulletin 90/15

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Ste. "FURSKIN" SàRL**
8, Boulevard Carnot
F-06300 Nice(FR)

72 Inventeur: **Raimondi, Vincent**
12 Rue du Poilu
F-06230 Villefranche sur Mer(FR)

74 Mandataire: **Bossard, Jacques-René**
Cabinet MEYER & COURTASSOL Bureau
EUROPE 20 Place des Halles
F-67000 Strasbourg(FR)

54 **élément d'habillement et d'ornement comportant des incrustations d'une première fourrure dans une seconde fourrure.**

57 **Nouvel élément destiné à l'habillement, la décoration et l'ornementation, caractérisé en ce qu'il se compose d'une première peau à fourrure dans laquelle sont incrustés des motifs provenant d'au moins une seconde peau à fourrure de caractéristiques identiques mais de couleurs différentes.**

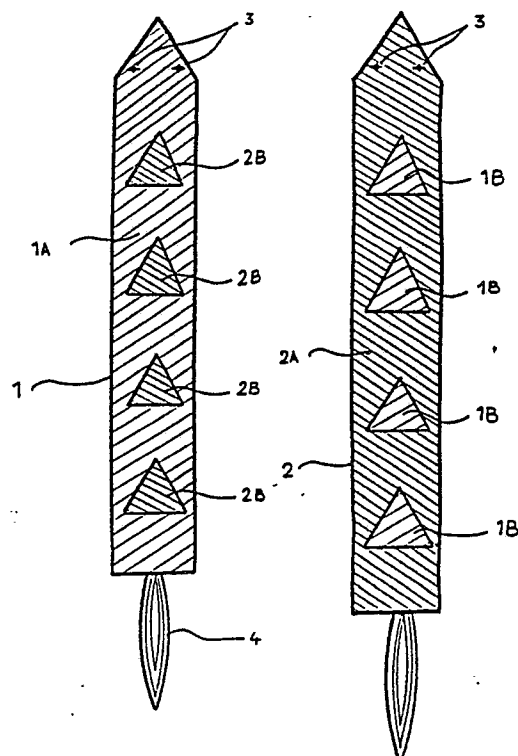


FIG. 1a

FIG. 1b

EP 0 362 453 A1

ELEMENTS D'HABILLEMENT ET D'ORNEMENT COMPORTANT DES INCRUSTATIONS D'UNE PREMIERE FOURRURE DANS UNE SECONDE FOURRURE.

La présente invention concerne un nouvel élément d'habillement ou d'ornement comportant des incrustations d'au moins une première fourrure dans une seconde fourrure, ainsi qu'un procédé pour la fabrication d'un tel élément.

Il est bien connu de réaliser des éléments d'habillement ou de décoration composés de fragments de fourrures de nature différente. Ainsi par exemple, on propose couramment sur le marché des manteaux ou des vestes constitués par des peaux d'une première fourrure à poils courts, telle que l'astrakan, ornés ou bordés d'une ou plusieurs bandes de fourrure à poils longs telle que le renard ou le vison. Il est bien évident que le but même de tels rapprochements entre fourrures différentes est de faire ressortir les effets esthétiques résultant de ce rapprochement délibéré, et non de créer l'illusion d'une fourrure "unique". De même, on propose également des couvertures en "patchwork" formées par exemple de carrés ou de triangles de fourrures de couleurs différents ; dans ce cas également le but visé est l'effet décoratif résultant de l'aspect bigarré de ces couvertures dont la constitution implique obligatoirement des éléments d'origine différente et ne prétend nullement simuler un élément unitaire comportant des zones différenciées.

La présente invention vise au contraire l'obtention d'éléments tels que des pièces d'habillement (vestes, capes, boléros...) ou de décoration (cravates, étoles, ...), ou d'ornementation (couvertures, ...), apparemment réalisées en une fourrure unique, c'est-à-dire éventuellement provenant d'une origine animale unique et travaillées unitairement, mais comportant des zones ou motifs de couleurs différentes, simulant une impression colorée sur ladite fourrure unique, alors qu'en réalité lesdites zones ou motifs sont obtenus par la technique connue de l'incrustation desdits motifs, provenant d'au moins une première peau traitée d'une certaine coloration, dans une seconde peau traitée avec une autre coloration.

L'invention vise donc en premier lieu lesdits éléments, d'apparence unitaire, et comportant des motifs décoratifs d'une certaine couleur se distinguant d'un fond d'une autre couleur.

Elle vise en second lieu un procédé pratique pour l'obtention de ces éléments, sans perte de matière.

A titre d'exemple illustratif, on va décrire l'application de l'invention à l'obtention de cravates bicolores en peaux de renard, en se référant au dessin annexé, sur lequel :

- les figures 1a et 1b illustrent l'obtention de

deux cravates bicolores à partir de deux peaux de renard.

- la figure 2 illustre l'obtention d'une cravate double bicolore à partir de deux peaux de renard,

- la figure 3 illustre l'obtention d'une cravate quadricolore à partir de quatre peaux de renard et,

- les figures 4A et 4B illustrent un détail important de mise en oeuvre des procédés selon l'invention sous deux exemples d'application.

En se référant tout d'abord aux figures 1a et 1b, qui permettent de comprendre l'essentiel de l'invention, on voit qu'à partir de deux peaux de renard 1 et 2, on peut créer deux cravates bicolores de couleurs différentes, en découpant dans la peau 1 des motifs 1B et dans la peau 2 des motifs identiques 2B, ce qui laisse un fond 1A et un fond 2A présentant chacun des fenêtres correspondantes, et en incrustant dans les fenêtres de la peau 1 les motifs 2B et dans les fenêtres de la peau 2 les motifs 1B.

Si les peaux 1 et 2 sont de couleurs différentes, on obtient donc deux cravates, la première ayant la couleur de fond 1A et les incrustations de couleur 2B et la seconde ayant la couleur de fond 2A et les incrustations de couleur 1B. Chaque cravate est complétée par la queue 4 (ou 5) ayant la couleur des incrustations et, de manière usuelle, par les yeux en strass 3. Les motifs 1B et 2B étant de forme et de dimensions identiques, ils sont obtenus par découpe à partir d'un patron unique, ce qui assure à la fois l'adaptation parfaite dans chaque peau des motifs provenant de l'autre peau. On obtient ainsi des cravates paraissant chacune en une seule pièce imprimée en couleur.

Sur le plan pratique, à partir de peaux de renard de couleur naturelle claire et préalablement tannées, on procède tout d'abord à l'opération de lustrage (coloration artificielle) dans le ton désiré. Ces peaux sont ensuite humidifiées et clouées afin d'obtenir une surface bien plane. Dès séchage, sur deux ou plusieurs peaux de couleurs différentes, on dessine au verso les motifs que l'on veut voir apparaître, on les découpe et on les transpose entre les différentes peaux. De même les queues sont transposées.

Une fois les motifs et les queues recousus, on procède à un nouveau clouage afin d'absorber les coutures. Ensuite la peau ext dépoussiérée par battage afin de lui retirer l'exédent de poil de coupe.

On procède ensuite à la naturalisation de la tête par humidification et séchage sur squelette de bois ou papier maché.

Cette opération terminée, on ébarbe la peau en

supprimant les pattes avant et arrière et on referme le tout par couture ventrale.

Au final, on parfait le travail par un brillantage de la peau à la vapeur.

Enfin on rajoute sur la tête une paire d'yeux en strass. Sous le cou et sous la croupe, on rajoute deux mousquetons de métal doré reliés par une cordelière de passementerie tressée.

Il convient d'insister sur le fait que, pour obtenir le résultat recherché, il est essentiel de découper les motifs sur des zones des deux peaux présentant une élévation de poil égale, pour éliminer tout risque de manque de concordance entre le fond et les motifs transposés d'une autre peau.

La transposition étant ainsi assurée avec précision, chaque motif est fixé au fond au moyen d'une surjeteuse à fourrure, la couture étant effectuée du côté cuir et n'apparaissant donc pas : les motifs semblent obtenus par impression colorée sur une pièce unitaire.

Les figures 2 et 3 illustrent deux variantes de réalisation :

Sur la figure 2, en partant de deux peaux 11 et 12, réunies dans le sens de la longueur le long de la couture transversale 16, on obtient une cravate double dans une moitié 11A de laquelle est incrusté un motif allongé 12B provenant de l'autre moitié 12A, dans laquelle est incrusté un motif allongé 11B provenant de la peau 11. Les queues 14 et 15 sont également inversées. La tête de l'une seulement des deux peaux d'origine subsiste vers le milieu de la cravate, avec les yeux 13.

Sur la figure 3, en partant de quatre peaux 21, 22, 23, 24 de quatre couleurs différentes, assemblées dans le sens de la longueur le long des côtés 28-28' et dans le sens de la largeur le long des côtés 27-27', on incruste, respectivement :

- Dans le fond 21A, les motifs 22B,
- Dans le fond 22A, les motifs 21B et de même,
- Dans le fond 23A, le motif 24B
- Dans le fond 24A, le motif 23B.

Dans ce cas, les quatre queues 25, 26, 27, 28 subsistent, comme représenté. La face postérieure des peaux est recouverte par une doublure et, au besoin, une cordelière est prévue pour le port de la cravate.

Si l'on se reporte enfin aux figures 4A et 4B, on y a illustré un détail pratique très important dans la mise en oeuvre du procédé selon l'invention. En effet, la couture des incrustations d'une peau dans les fenêtres de l'autre peau a pour conséquence une certaine perte des dimensions desdites incrustations, qui deviennent légèrement plus petites que les fenêtres. Pour rattraper cette perte de dimensions, qui est de l'ordre de 1 mm en moyenne, on procède à un rétrécissement de chaque côté de chaque fenêtre, en créant une

pince millimétrique de chaque côté. A cet effet, on peut, comme il est illustré en 29-29' à la figure 4A, dans le cas d'une fenêtre allongée en 30 semblable à 11B-12B de la figure 2, créer une pince ouverte qui est ensuite recousue, ce qui provoque exactement le même rétrécissement que celui de l'incrustation. On peut également comme illustré à la figure 4B, qui illustre une incrustation en forme d'étoile 32, créer sur chaque côté de chaque branche de l'étoile un rétrécissement par simple couture au moyen d'un point plus gros 31.

Bien entendu, les exemples ci-dessus ne sont donnés qu'à titre illustratif de la mise en oeuvre du procédé selon l'invention, et des produits en résultant, mais le domaine d'application de ce procédé s'étend à toutes les pièces d'habillement et de décoration en fourrure. Les peaux peuvent être de toute origine. Les motifs peuvent être géométriques ou de toute autre inspiration, telle que feuilles d'arbres, fleurs, cartes à jouer, etc...

Revendications

1. Nouvel élément destiné à l'habillement, la décoration et l'ornementation, caractérisé en ce qu'il se compose d'une première peau à fourrure dans laquelle sont incrustés des motifs provenant d'au moins une seconde peau à fourrure de caractéristiques identiques mais de couleurs différentes.

2. Procédé pour la réalisation d'un élément selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste à découper simultanément dans au moins deux peaux de même origine, de même élévation de poil et de couleurs différentes, des motifs identiques, et à incruster dans les fenêtres en résultant dans chaque peau les motifs provenant d'une autre.

3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce que, dans le but de rattraper la perte de dimension d'une incrustation par rapport à la fenêtre correspondante, on crée une pince millimétrique sur chaque côté de ladite fenêtre.

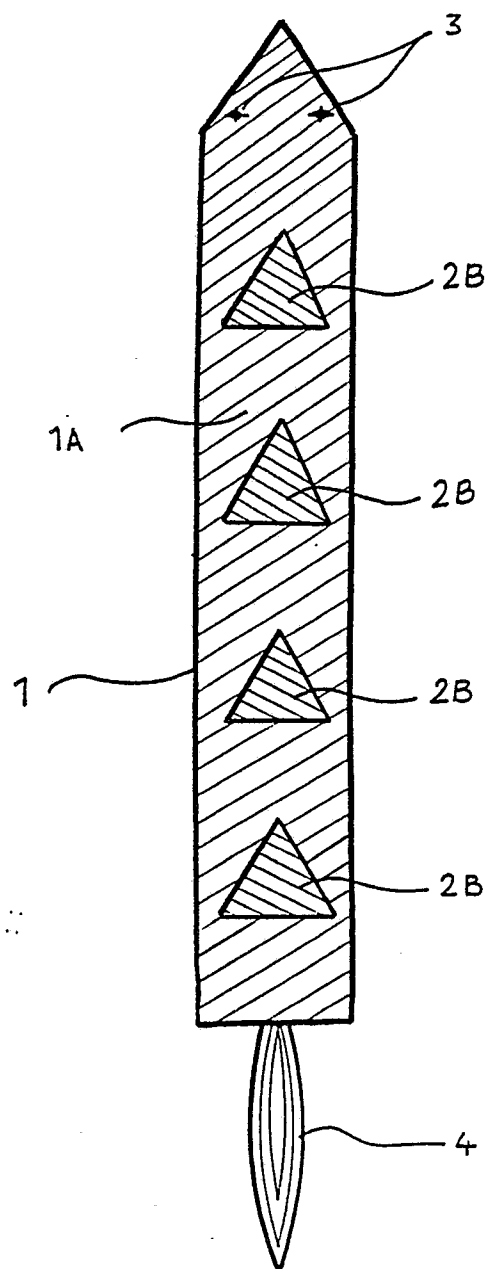


FIG. 1a

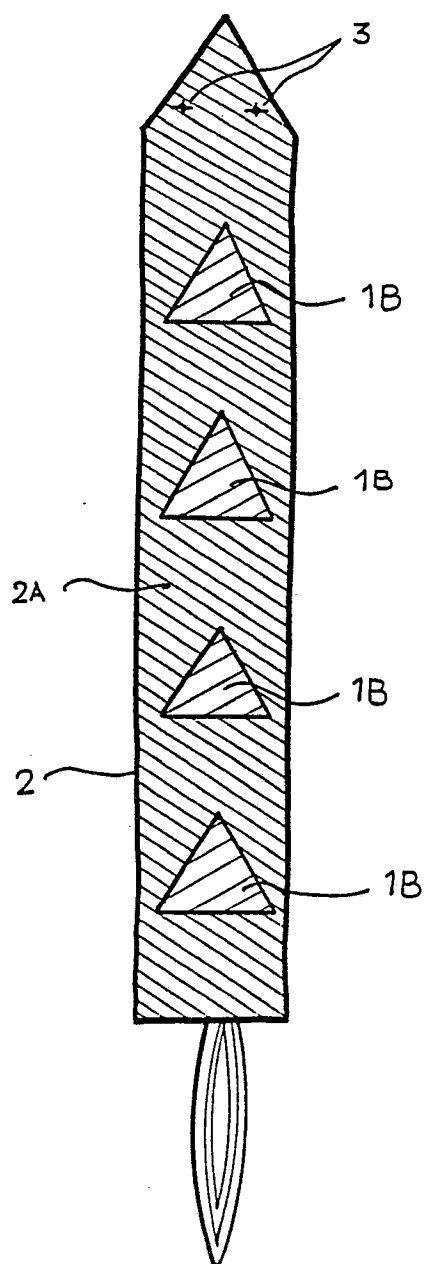


FIG. 1b

FIG. 2

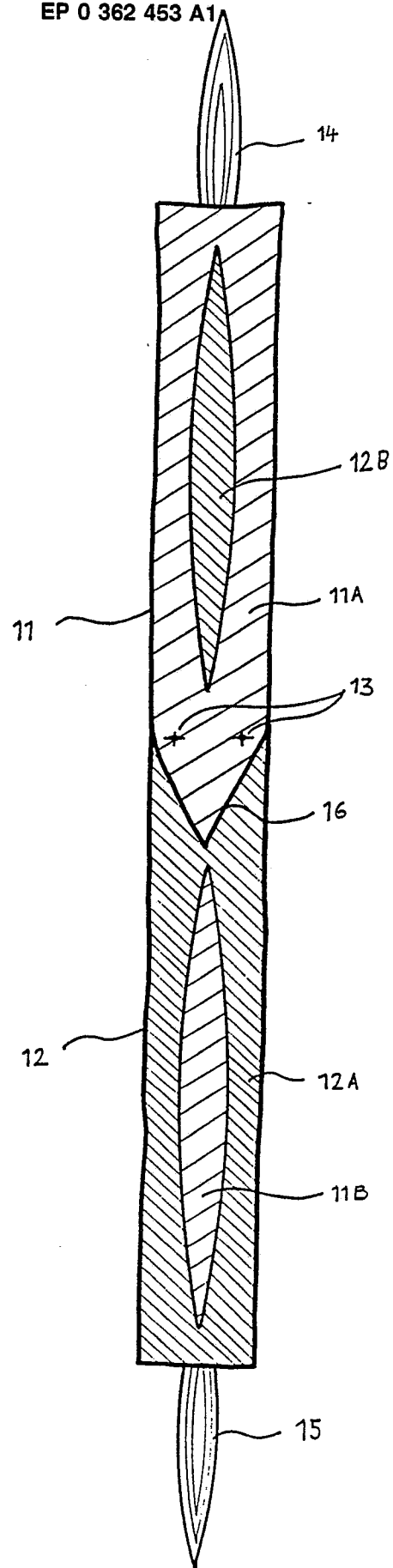
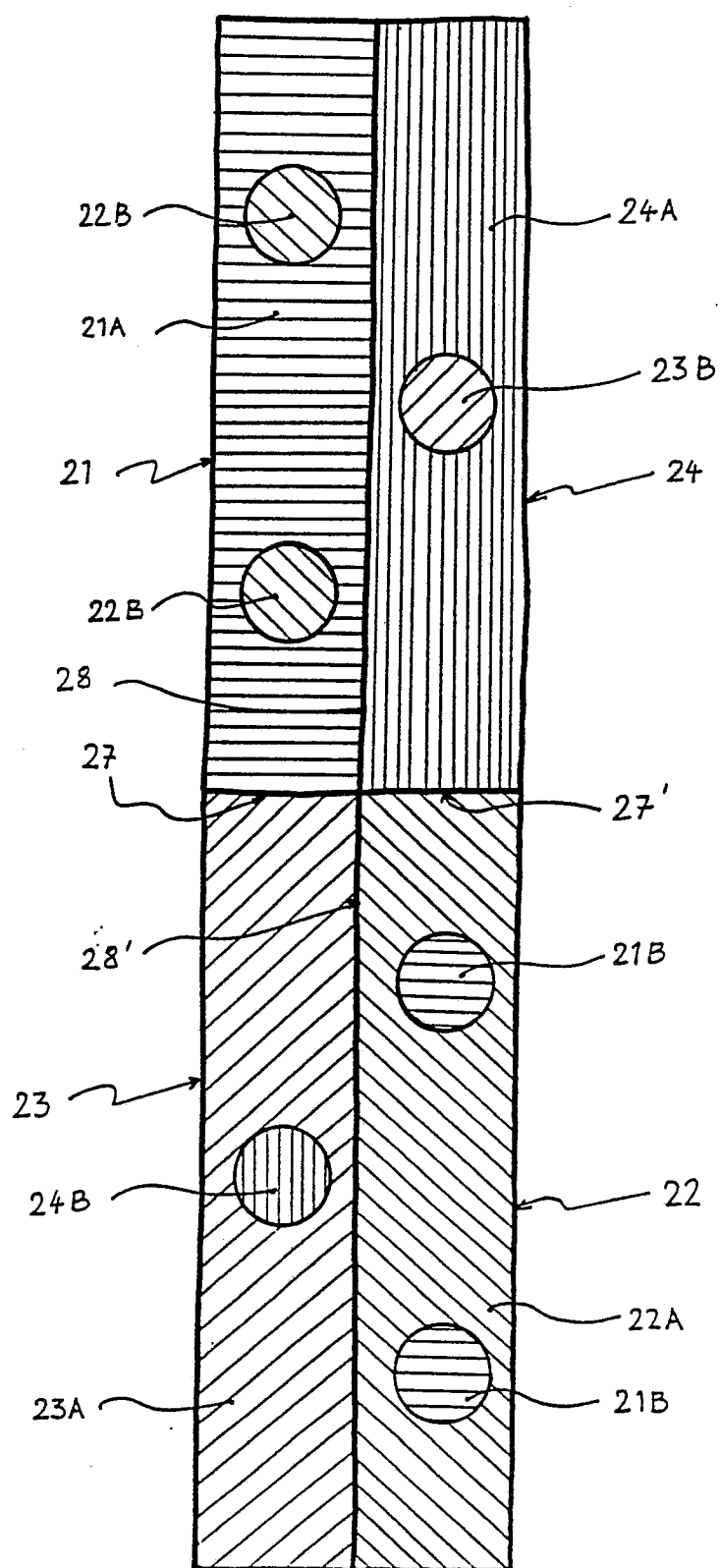


FIG. 3



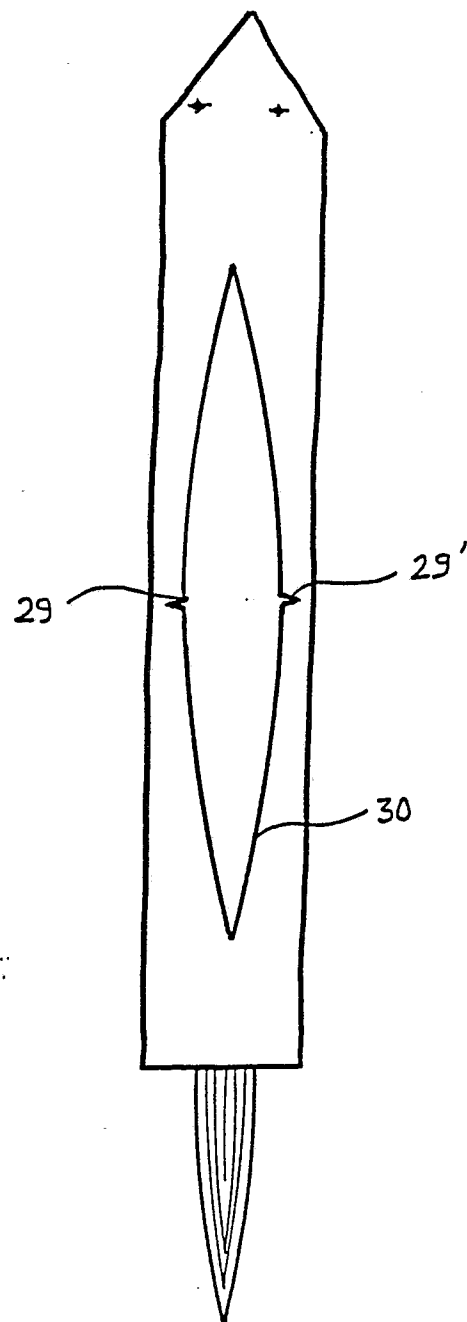


FIG. 4A

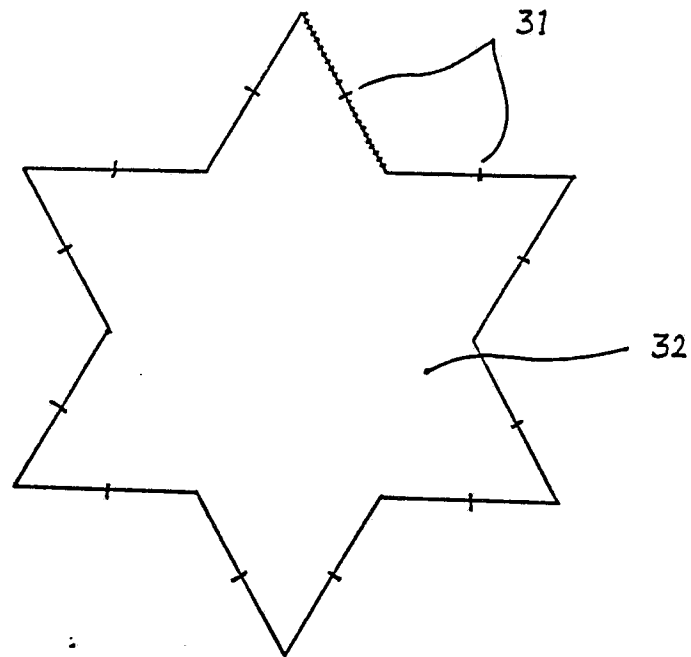


FIG. 4B



EP 88 44 0080

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-U-8533472 (S. TANUDJAJA) * page 9, alinéa 2 - page 10, alinéa 1 * * page 13, alinéa 1 * * page 14, alinéa 2; revendications 1, 5-6, 8-9; figures 1-7 * ---	1	C14B15/12 A41H41/00
A	DE-U-8535947 (KRAUSSLICH) * page 4, ligne 24 - page 5, ligne 24; revendications 1-7; figures 1-8 * ---	1	
A	FR-A-2503992 (OY GRUNSTEIN PRODUCT AB) * page 2 - 3; figures 1-5 * ---	1	
A	FR-A-1332480 (L. LEVI) * revendications 1-2; figures 1-6 * ---	1	
A	FR-A-714425 (B. ARNAU) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A41H A41D C14B
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30 MAI 1989	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	